



Accident travail/ 32 mois interim sans embauche..

Par **Becasso**, le **28/11/2012** à **23:07**

Bonjour,Je vous explique mon cas, j'ai eu un accident en camion en allant en déplacement pour ce rendre au chantier, j'étais un des passagers !Heureusement plus de peur que de mal j'en sort indemne, on était à 5km d'arriver !J'aurais aimé savoir si la journée travail du coup non établie est quand même rémunérer et comme nous avons du rester sur place les déplacements sont t'il toujours aussi rémunérer ?J'ai du retourner par train le lendemain pour aller chercher un camion à la boîte de l'employeur sur paris et venir chercher mes collègues à Cote d'Azur on repart donc que le mercredi, sachant que je suis poseur de voie ferrée et non "taxi" sait heure de route sont t'il rémunérer ?Et dernière question j'avais parlé mon cas sur ce forum je retrouve plus de sujet, j'explique :J'ai 32 mois interim sans embauche pour le même poste dans la même boîte, ils viennent enfin de nous demander embauche, et je crois avoir signé trop vite.. Si il y a un problème est-ce que je pourrais toujours me retourner contre eux pour m'avoir laissé 32 mois en interim au lieu des 18 mois maximum sachant qu'ils m'ont proposé embauche ?Et chose bizarre ils nous proposent embauche ou ils nous font signer un contrat embauche ne sera effectif qu'au mois de janvier, pour la nouvelle année ...

Par **didjilali**, le **11/12/2012** à **09:54**

bonjour.

Par **pat76**, le **12/12/2012** à **18:12**

BonjourrrrrnVous avez consulté l'inspection du travail pour expliquer votre situation?

Par **Becasso**, le **12/12/2012** à **20:30**

Non je voulais prendre des renseignements avant auprès ce site ! rrrrrnMerci vos réponse..